

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 03/21

Le Maire de la Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2213-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs du Maire dans le domaine de la circulation et du stationnement,

VU le Code de la Route, et notamment les articles R 411-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs du Maire dans le domaine de la circulation et du stationnement,

VU l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiée par les textes subséquents,

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de A.S.O. (Amaury Sport Organisation) en date du 4 janvier 2021, pour le passage de la *Course PARIS-NICE, prévu le dimanche 07 mars 2021*,

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation lors du passage de la 1^{ère} étape de la *Course PARIS-NICE* prévue *le dimanche 07 mars 2021*, entre 13h00 et 17h00,

ARRÊTE

Article 1 :

« Amaury Sport Organisation » (A.S.O.), dont le siège social se situe à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 40-42 quai du Point du Jour, est autorisée à organiser le passage de la *Course PARIS-NICE le dimanche 07 mars 2021* sur la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.

Article 2 :

Lors du passage de la 1^{ère} étape de la *Course PARIS-NICE* prévu *le dimanche 07 mars 2021*, entre 13h00 et 17h00, le stationnement et la circulation seront interdits tout le long de la Route Départementale 191 (route de Beynes) et route de Saint Germain, au niveau du Rond-Point du Pontel.

Article 3 :

L'organisateur de la course aura la charge et la responsabilité de toute l'installation de cette signalisation.

Article 4 :

Monsieur le Maire de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de JOUARS-PONTCHARTRAIN, Monsieur le Garde-Champêtre Chef Principal de la Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché.

Fait à VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC, le 14 janvier 2021.



Sylvain DURAND
Maire de Villiers-Saint-Frédéric